



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 36.2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	28
Qui ont pris part à la délibération :	18 Pour : 18 Contre : 0

Date de la convocation : 15 mai 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt deux mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. M. THOMAS. Mmes ALEXANDRE. DENES. VERNIER.

Pouvoir : M. PEGOURIE à M. GADEN.

Absents excusés : MM. IGOUNET. PEGOURIE. POUVILLON. RICAUD. VALMY. Mmes ESTAUN. FABREGAS. FOISSAC. OVADIA. SOULIER. VIGNE DREUILHE.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : BAIL COMMERCIAL BAR – BRASSERIE : APPROBATION DU DOSSIER D'APPEL A CANDIDATURES

Exposé :

La ville a engagé une vaste opération de renouvellement urbain sur le cœur de ville. Les propositions des 3 cabinets d'urbanistes qui ont travaillé sur ce projet ont permis de dégager 7 grands principes qui vont guider cet aménagement qui répondent aux objectifs suivants : créer des espaces publics paysagers, des voies de circulation apaisées et de nouveaux lieux de vie et d'activité.

Au titre de ces orientations, figure l'implantation d'une activité de bar brasserie dans le bâtiment abritant actuellement le centre des finances publiques. Pour concrétiser ce projet, il est proposé de lancer un appel à candidatures en vue de la conclusion d'un bail commercial avec le candidat qui sera retenu au terme de cette procédure.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : le lancement d'un appel à candidatures en vue de la conclusion d'un bail commercial.

Article 2 : d'approuver le dossier d'appel à candidatures.

Article 3 : au terme de cette procédure, le Conseil municipal sera à nouveau consulté pour la signature du bail commercial avec le candidat qui sera retenu.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20180522-22052018_36-DE
Reçu le 31/05/2018
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALBAN,
C=FR
30/05/2018

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE